

SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT LE VAUDOUE.

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2023 - 2024

Ouverture de la chasse : le dimanche 17 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; Même horaire pour tous les jours de chasse.

PORT DU GILET ORANGE OBLIGATOIRE TOUTE LA SAISON.

Les jours de chasse, communale, ONF, ouverture et de fermeture des différents gibiers et lâchers sont inscrits dans le tableau ci-joint.

Attention : Pas de chasse sur la communale les jours de battue ONF. Ni les lundis cités : 6 et 27 novembre, 18 décembre 2023; 22 janvier et 12 février 2024.
Les 8 et 29 janvier (Chasse autorisée sur le Moulin au pigeon uniquement)

Fermeture générale : le lundi 26 février 2024

RAPPEL : La chasse du sanglier en individuel est limitée à 2 par jour. Tir à balle uniquement.

Pour la chasse à la bécasse, obligation de baguer l'espèce sur place.

Les dates de fermeture des petits gibiers : voir le carnet de la FDC 77

Les rabatteurs dont l'âge est inférieur à 14 ans sont interdits.

Le plan de chasse 2023/2024 : En battue uniquement.

En communale : Contrat triennal 2023 2026 les prélèvements seront annoncés au rapport du matin (demande 1 C2 ; 2 C1 ; 1 B ; 1 JCB et 50 chevreuils)

En ONF : 8 CHEVREUILS.

Tout chasseur prélevant un cervidé devra réaliser le trophée, sachant que celui-ci restera au local de la société de chasse

Les parkings : 8 parkings sont à la disposition des chasseurs :

- Chemin de la crotte aux loups et du ball-trap (Hallonneau)
- Champlait
- Chemin Buisson Pouilleux, (chemin puit de pétrole)
- Chemin de la Montagne Blanche face n°17.
- Chemin de l'Europe parking du tennis
- Parking dans le Casse Bouteille
- Chemin des Rochettes

OUVERTURE DU PIGEON EN POSTE FIXE :

A partir du dimanche 31 Décembre 2023, de 9h à 17h30.

ATTENTION: Par temps de neige, appeler un garde ou un membre du bureau si la chasse est ouverte ou pas.

OUVERTURE DOMANIALE CHASSE PETITS GIBIERS.

**Dans le lot domaniale, les parcelles 175 et 176 (bord des pentes montagne blanche) :
Le lundi : 13 Nov. ; 4 Déc. ; 19 et 26 Fév.**

Les réserves : 3 réserves existent:

- 1). Tous les bois et champs autour de la propriété de Mr BRICE.
Sont considérées également comme réserves toutes parcelles ou terrains situés à moins de 200m des maisons bordant le village.
- 2). toute la partie gauche boisée de la côte d'Escrènes
- 3). Partie boisée entre le parking de l'Halloneau jusqu'au Haras et sortie village coté droite de la route de Boissy jusqu'aux thuyas face au lieu dit "le petit mur"

Il est interdit de tirer à moins de 200m des habitations.
Aucun chasseur ne doit descendre de voiture avant les parkings.

La société de chasse décline toute responsabilité en cas d'infraction avec toutes chasse gardée et propriété privée .

Des sanctions seront prises pour toute infraction au règlement de la société.
Les abus du nombre autorisé de gibiers seront sanctionnés, le bureau décidera en cas de récidive.

De même que toute infraction aux Statuts et au Règlement, les écarts de gestes ou de langage pourront être sanctionnés d'avertissement ou d'expulsion immédiate après délibération du Conseil d'Administration. Tout nouveau membre aura une période probatoire d'un an ou deux ans selon l'avis du bureau.

Aucun véhicule ne sera toléré à l'intérieur de la chasse avant l'heure officielle.

SAUF CEUX AYANT DROIT

Tout chasseur est limité à 2 Faisans par jour de chasse et 1 lièvre par saison.

Le Président et les gardes se laissent le droit de contrôler le coffre des véhicules

**Les cartes à la journée en battues communale sont au prix de 50€.
Les cartes à la journée aux battues ONF sont au prix de 40€**

**Les cartes en individuelles les Week End de chasse : du Dimanche 3 Décembre 23
au Dimanche 28 Janvier 24 sont à 40€**

En communale, L'invité a l'obligation d'être accompagné par l'invitant pendant l'action de chasse; un seul invité par invitant est autorisé.

Pour obtenir des cartes à la journée, appeler le Président ou son remplaçant quelques jours avant la date prévue, retrait des cartes au local de chasse.

Pour les battues s'inscrire auprès du responsable de battue pour l'organisation, places limitées ; invités si place de disponible.

Documents distribués après présentation de votre permis de chasse et être à jour de votre cotisation :

Carte de membre. Règlement intérieur saison 2023 – 2024 le tableau récapitulatif.
Règlement battue à signer.

Important : Les actions pour la saison suivante sont à réserver avec acompte à la fermeture de la saison en cours avant le 28 février 2024. (Sans nouvelle au 31 mars 2024 elle reviendra de droit à la société.

